

ORCOM SOGEC
Société à responsabilité limitée au capital de 291 100 euros
Siège social : 359, avenue Charles Choné 54710 LUDRES
RCS NANCY 766 800 379

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 1^{er} octobre,

Au siège social,

Le soussigné :

Monsieur Michel MARTIN, demeurant 12, rue Saint Marc à ORLÉANS (45000),

Gérant de la Société **ORCOM SOGEC**, société à responsabilité limitée au capital de 291 100,00 euros, divisé en 11 644 parts sociales, rappelle que :

- Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 1^{er} octobre 2025, la collectivité des associés a pris acte du projet de la Société ORCOM de céder la pleine propriété D'UNE (1) part sociale lui appartenant dans la Société à Monsieur Alexy VALDENNAIRE et a agréé ce dernier en qualité de nouvel associé ;
- Ladite collectivité a décidé comme conséquence de cette autorisation et sous réserve de la réalisation de cette cession que l'article 7 des statuts serait de plein droit modifié à compter du jour de la signification de l'acte ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social ;
- Suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} octobre 2025, la Société ORCOM a cédé à Monsieur Alexy VALDENNAIRE, la pleine propriété d'UNE (1) part sociale d'un montant nominal de 25,00 euros lui appartenant dans la Société ;

Un original de l'acte de cession a été déposé au siège social le 1^{er} octobre 2025 contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt ;

Ces déclarations faites, il constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date prévue, soit le 1^{er} octobre 2025, jour du dépôt de l'acte au siège social.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

